

LA LETTRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE N°20

29 MARS 2023

SANTÉ ET CLIMAT : L'URGENCE SCIENTIFIQUE

Les enjeux de santé liés au réchauffement climatique représentent une thématique de recherche prioritaire sur laquelle l'Inserm a vocation à se positionner de manière exemplaire. L'institut a toute la légitimité pour être leader dans ce domaine au niveau national voire européen. L'urgence de la situation nécessite une réponse exceptionnelle qui puisse être mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Ce champ scientifique recouvre les effets pathogènes du réchauffement climatique (impact sur l'environnement, sur la santé humaine et animale) mais s'intéresse aussi aux modifications des modes de vie, avec une attention particulière portée aux inégalités sociales de santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) rapporte que le changement climatique est déjà responsable d'au moins 150 000 décès par an. Parmi les conséquences graves dues au réchauffement climatique, on peut citer : l'aggravation des atteintes cardiovasculaires, des maladies respiratoires (asthme, bronchite chronique obstructive, mucoviscidose...), le développement des maladies infectieuses (prolifération de moustiques et le développement des maladies qu'ils transmettent : paludisme, dengue...) et de façon générale vulnérabilité accrue des personnes âgées et des malades...

Ces enjeux concernent donc de nombreuses disciplines et les différents ITMO de l'Inserm : la santé publique et les sciences sociales (sociologie, démographie, économie, science de la communication, sciences cognitives, sciences politiques) mais aussi les sciences biomédicales (physiologie, génétique, maladies respiratoires, zoonoses, malnutrition, santé mentale, microbiologie, toxicologie...).

Ils concernent tous les établissements de recherche (Inserm, CNRS, INED, IRD, INRAe ...) ainsi que les équipes universitaires et les structures de recherche au sein des hôpitaux.

En collaboration avec les acteurs français et européens de la recherche, le rôle de l'Inserm devrait être de structurer ce champ de recherche. Cette mission recouvre les actions suivantes :

- *Stimuler de nouveaux travaux* en s'appuyant sur l'existant et au regard des données internationales comme celles de l'OMS qui identifie les multiples causes de décès liés au changement climatique
- *Organiser les échanges scientifiques* entre équipes et entre disciplines
- *Financer des projets* voire des bourses de thèse et des contrats post-doctoraux

- *Accompagner* les équipes de recherche dans l'élaboration des réponses aux appels d'offres européens
- *Proposer des formations* à tous les acteurs de la recherche
- *Favoriser les pratiques de recherche écoresponsables* et intégrer dans les évaluations les actions mise en œuvre pour la réduction du bilan carbone, sans sanctionner la non-participation aux conférences carbonées
- *Concevoir la communication*, avec les services concernés des EPST, à l'attention des décideurs et du grand public.

Pour accomplir cette mission, deux actions complémentaires pourraient être mises en œuvre dans les plus brefs délais :

Il s'agit de mettre en place une structure **Santé & Climat**, au sein de l'Inserm qui aura pour missions le financement, l'animation et la coordination de la recherche sur "Santé & Climat". Cette structure devra associer les partenaires publics qui interviennent dans ce domaine (Santé Publique France, Ademe, MESR, etc).

Une des premières missions de cette structure sera d'établir une **cartographie des recherches en cours en France**, à l'Inserm et dans les autres EPST, **d'identifier les groupes de travail existants et les besoins des équipes de recherche**, et de **prendre attache avec les centres européens et étrangers dédiés à cette thématique**.

Cette première étape permettra de définir des axes stratégiques de recherche, et de mettre en place, rapidement, des appels d'offres nationaux en adéquation avec les axes stratégiques de recherche identifiés. Ceci permettra de structurer les recherches et d'en initier de nouvelles, de favoriser des collaborations nationales et internationales et de préciser les moyens humains et financiers nécessaires pour répondre à cet enjeu scientifique et social primordial.

Les financements pourront être sollicités auprès des ministères directement concernés par cet enjeu comme le ministère de l'industrie, de l'écologie, de la santé, ainsi que d'autres acteurs institutionnels comme la CNAM. D'autres sources de financement peuvent être envisagées comme le principe d'une taxe recherche pour les entreprises dont l'activité a un impact direct sur le réchauffement climatique.

La forme institutionnelle et administrative de cette structure au sein de l'Inserm reste à définir (ex ANRS MIE). Le conseil scientifique recommande que cette structure soit suffisamment souple pour être en mesure de s'adapter efficacement à l'ampleur et à l'urgence de l'enjeu.

En parallèle, la création d'un **centre de recherche pluridisciplinaire** (co)piloté par l'INSERM avec les autres EPST permettrait à des scientifiques aux expertises complémentaires de développer et de coordonner des projets de recherche sur un site dédié à la thématique "Santé & Climat". Ce centre pourrait ainsi accueillir des chercheurs ayant une expertise dans le champ du changement climatique et de la Santé (Inserm, Cnrs, INRAe, MhHn, Ifremer, IRD, Cirad,...). Ce centre devra être doté de moyens humains, financiers et immobiliers adaptés à l'enjeu.